

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Décembre 2017.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 Décembre 2017 totalise **123 101 513,391** TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 Décembre 2017 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La Note 3.1 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « SANADETT SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 487 583,123 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 ; et
- La Note 2.2 aux états financiers dont le contenu indique que, conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de -282 586,500 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 062 019,172	6 380 590,649
b- Obligations et valeurs assimilées	104 376 850,030	116 461 214,877
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	4 496 832,609	10 625 600,010
b- Disponibilités	7 773 811,446	6 205 606,226
AC3- Créances d'exploitation	553 393,144	463 334,674
TOTAL ACTIF	123 262 906,401	140 136 346,436
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	74 832,815	31 737,392
PA2- Autres créditeurs divers	86 560,195	71 815,111
TOTAL PASSIF	161 393,010	103 552,503
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	118 529 445,626	134 635 824,038
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	510,993	831,668
b- Sommes distribuables de l'exercice	4 571 556,772	5 396 138,227
ACTIF NET	123 101 513,391	140 032 793,933
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	123 262 906,401	140 136 346,436

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/10/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/10/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
Revenus de portefeuille-titres				
PR 1- titres				
a- Dividendes	0,000	281 909,391	0,000	315 993,069
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 423 180,035	5 659 607,847	1 440 238,146	5 641 586,283
Revenus des placements monétaires				
PR 2- monétaires	414 121,373	1 216 791,879	357 620,358	1 782 391,927
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 837 301,408	7 158 309,117	1 797 858,504	7 739 971,279
CH 1- Charges de gestion des placements	221 534,941	892 553,609	248 197,505	1 007 180,935
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 615 766,467	6 265 755,508	1 549 660,999	6 732 790,344
CH 2- Autres charges	177 438,568	698 018,312	56 943,446	231 682,032
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 438 327,899	5 567 737,196	1 492 717,553	6 501 108,312
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-880 983,716	-996 180,424	-1 035 223,266	-1 104 970,085
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	557 344,183	4 571 556,772	457 494,287	5 396 138,227
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	880 983,716	996 180,424	1 035 223,266	1 104 970,085
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	64 871,210	-179 256,479	85 006,032	93 891,813
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	44 340,824	28 104,933	25 432,423	162 118,252
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 547 539,933	5 416 585,650	1 603 156,008	6 757 118,377

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2017**

	<u>Du 01/10/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/10/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d'Exploitation	1 438 327,899	5 567 737,196	1 492 717,553	6 501 108,312
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	64 871,210	-179 256,479	85 006,032	93 891,813
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	44 340,824	28 104,933	25 432,423	162 118,252
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	-5 650 530,210	0,000	-6 536 351,592
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
_ Capital	47 083 359,032	161 410 316,797	35 818 327,200	186 984 743,968
_ Régularisation des sommes non distribuables	122 693,276	259 943,154	37 781,023	102 018,681
_ Régularisation des sommes distribuables	1 578 924,540	5 368 154,976	1 267 945,367	7 250 451,778
b- Rachats				
_ Capital	-69 857 618,478	-177 402 280,159	-61 987 091,293	-215 648 887,123
_ Régularisation des sommes non distribuables	-88 941,416	-223 206,658	-73 476,555	-146 306,425
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 460 006,290	-6 110 264,092	-2 303 330,510	-8 835 735,478
VARIATION DE L'ACTIF NET	-22 074 049,403	-16 931 280,542	-25 636 688,760	-30 072 947,814
AN4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début de période	145 175 562,794	140 032 793,933	165 669 482,693	170 105 741,747
b- en fin de période	123 101 513,391	123 101 513,391	140 032 793,933	140 032 793,933
AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</u>				
a- en début de période	1 355 356	1 290 385	1 541 546	1 565 496
b- en fin de période	1 137 190	1 137 190	1 290 385	1 290 385
VALEUR LIQUIDATIVE	108,251	108,251	108,520	108,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,22%	3,61%	3,89%	4,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 Décembre 2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de -282 586,500 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. FAITS MARQUANTS

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016 - 78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, SANADTT SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 487 583,123 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public le 28 décembre 2017.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP Salamett Plus	60 000	639 413,179	637 860,000	0,52%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	627 699,380	0,51%
FCP Salamett CAP	200 000	3 023 415,921	3 049 200,000	2,48%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	513 915,000	0,42%
Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 664,715	313 167,000	0,25%
GENERALE OBLIG SICAV	6 000	619 918,520	613 728,000	0,50%
Fidelity Obligations SICAV	1 856	196 377,330	194 985,792	0,16%
MCP SAFE FUND	1 000	110 374,000	111 464,000	0,09%
Total		6 024 339,190	6 062 019,172	4,92%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût	Valeur au	% de l'Actif Net
AIL 2013-1	20 000	400 000,000	413 241,644	0,34%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	359 973,000	371 512,726	0,30%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	550 000,000	568 986,301	0,46%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	932 900,000	943 601,368	0,77%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 398 950,000	2 435 344,518	1,98%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	800 000,000	809 822,247	0,66%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	500 000,000	507 056,986	0,41%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	600 000,000	629 770,521	0,51%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	400 000,000	402 659,945	0,33%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000,000	3 098 450,959	2,52%
ATB SUB 2009	50 000	1 250 000,000	1 284 209,589	1,04%
ATL sub 2008 7%	15 000	300 000,000	306 075,616	0,25%
ATL 2011	30 000	1 200 000,000	1 252 931,507	1,02%
ATL 2013/1	20 000	1 200 000,000	1 245 427,726	1,01%
ATL 2013/2	30 000	1 800 000,000	1 812 377,096	1,47%
ATL 2014/1	3 700	148 000,000	154 867,200	0,13%
ATL 2014/2	20 000	1 600 000,000	1 658 510,027	1,35%
ATL 2014/3 CA	30 000	1 800 000,000	1 897 746,411	1,54%
ATL 2016/1	10 000	800 000,000	824 723,288	0,67%
ATL 2017/1	1 800	180 000,000	188 697,600	0,15%
ATL 2017/2	20 000	2 000 000,000	2 001 006,027	1,63%
ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	455 999,671	0,37%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	571 360,000	595 258,232	0,48%
ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	80 000,000	82 651,178	0,07%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	2 000 000,000	2 069 742,466	1,68%
BH 2009	40 000	2 152 000,000	2 152 263,182	1,75%
BNA SUB 2009	15 000	699 735,000	722 021,463	0,59%

BNA SUB 2017	10 000	1 000 000,000	1 035 682,192	0,84%
BTE 2009	30 000	600 000,000	607 456,438	0,49%
BTE 2010	20 000	600 000,000	607 632,000	0,49%
BTE 2011	33 000	1 320 000,000	1 377 297,403	1,12%
BTK 2009 B	35 000	1 050 000,000	1 088 934,000	0,88%
BTK 2009 C	10 000	533 100,000	553 237,204	0,45%
CHO 2009	7 000	175 000,000	175 952,479	0,14%
CIL SUB 2008	10 000	400 000,000	422 310,137	0,34%
CIL 2012/2	20 000	400 000,000	417 836,712	0,34%
CIL 2013/1	5 000	100 000,000	100 398,904	0,08%
CIL 2014/1	5 000	200 000,000	205 365,479	0,17%
CIL 2014/2	10 000	600 000,000	633 581,589	0,51%
CIL 2015/1	4 000	240 000,000	248 048,219	0,20%
CIL 2015/2	5 000	300 000,000	303 168,986	0,25%
CIL 2017/1	10 000	1 000 000,000	1 031 316,164	0,84%
EL WIFAK 2013 TF	10 000	200 000,000	207 551,123	0,17%
EL WIFAK 2013 TV	9 000	180 000,000	186 564,329	0,15%
HANNIBAL LEASE 2013/1	20 000	400 000,000	413 401,205	0,34%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	800 000,000	839 565,151	0,68%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	15 000	600 000,000	628 159,890	0,51%
HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	1 000 000,000	1 010 563,288	0,82%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	600 000,000	624 910,027	0,51%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,43%
HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	500 000,000	514 671,233	0,42%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 200 000,000	3 309 766,137	2,69%
STB 2008/2 6.5%	35 000	1 750 000,000	1 829 032,877	1,49%
STB 2010/1	60 000	1 800 000,000	1 861 344,000	1,51%
STB 2011 SUB	20 000	1 000 000,000	1 045 138,082	0,85%
TUN LEASING 2012/2	10 000	200 000,000	210 039,562	0,17%
TL SUB 2013	20 000	400 000,000	415 027,726	0,34%
TL 2013/1	10 000	200 000,000	202 672,877	0,16%
TL SUB 2013/2	10 000	400 000,000	420 613,699	0,34%
TL 2014/1	20 000	1 600 000,000	1 663 922,849	1,35%
TL 2014/2	20 000	1 600 000,000	1 604 650,082	1,30%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 050 972,055	0,85%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT C	10 000	1 000 000,000	1 046 032,877	0,85%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 034 419,726	0,84%
UBCI 2013	10 000	600 000,000	619 226,301	0,50%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	466 930,000	476 380,958	0,39%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 000 000,000	3 064 622,466	2,49%
UIB 2011	20 000	800 000,000	812 961,315	0,66%
UIB 2011/2	22 000	628 100,000	655 411,334	0,53%
UIB 2012/1	20 000	856 800,000	898 934,792	0,73%
UIB SUB 2015	10 000	600 000,000	619 171,068	0,50%
UNIFACTOR 2013	20 000	400 000,000	404 692,384	0,33%
UNIFACTOR 2015	12 500	1 000 000,000	1 049 430,137	0,85%
Total		64 972 848,000	66 937 024,594	54,38%

b.2 Les parts des fonds communs de créances

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
FCC BIAT-Credim1PP2	1500	3 274,500	3 296,477	0,00%
Total		3 274,500	3 296,477	0,00%

b.3 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
BTA 6% Juin 2021	1 000	973 736,850	1 000 169,727	0,81%
BTA 6% Juin 2021	1 000	970 566,040	996 998,917	0,81%
BTA 6% Avril 2023	4 500	4 408 749,360	4 564 387,716	3,71%
BTA 6% Janvier 2024	8 300	7 958 991,180	8 345 384,605	6,78%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	975 417,340	986 049,669	0,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	973 749,420	984 381,749	0,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	973 722,800	984 355,129	0,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	485 394,560	490 710,724	0,40%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	486 029,550	491 345,714	0,40%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 668 573,500	15 247 894,048	12,39%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	462 511,365	481 822,050	0,39%
(*) Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-282 586,500	-0,23%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	3 062 500,000	3 145 615,411	2,56%
Total		36 399 941,965	37 436 528,959	30,41%

(*) Dans le cadre de la préparation du passage à l'évaluation « Mark to Market » des BTA, le comité de gestion a décidé à la date du 26 juillet 2017 d'entamer l'amortissement de la moins-value sur les BTA en portefeuille à partir du 01 Aout 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. La courbe des taux générée par Tunisie Clearing à la date du 28 juillet 2017 a été prise comme référence.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 29 aout 2017, portant objet « la valorisation des BTA détenus par les OPCVM et émergence de la nouvelle courbe des taux de la place », regroupant des représentants du Ministère des finances et de la place financière, les parties intervenantes se sont mis d'accord que « le changement de méthode de valorisation au « mark to market » doit démarrer en janvier 2018 et que parmi les souches existantes, seule la ligne 7,5% JUILLET 2032 restera active au-delà de 2017 ».

Par conséquent, « SANADETT SICAV » a arrêté la constatation de l'amortissement de la moins-value sur les BTA en date du 12 septembre 2017.

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

a.1 Les Billets de Trésorerie

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
SOMOCER 1,5 MD 350 J 7,5%	27/06/2018	-	1 418 446,602	1 458 757,282	1,19%
SOMOCER 1 MD 180 J 7%	07/05/2018	-	972 946,860	981 062,802	0,80%
TOTAL			2 391 393,462	2 439 820,084	1,98%

a.2 Prise en pension livrée

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
Prise en pension livrée 180 j	BTE	5,75%	03/01/2018	2 000 147,226	2 057 012,525	1,67%
TOTAL				2 000 147,226	2 057 012,525	1,67%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à **7 773 811,446 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2017, à **553 393,144 Dinars** qui se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Retenue à la source achat BTA	135 665,144	43 526,674
Titres de créance échus "annuité BH 2009"	417 728,000	419 808,000
Total	553 393,144	463 334,674

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération à payer au gestionnaire	63 032,819	19 937,392
Rémunération à payer au dépositaire	11 799,996	11 800,000
Total	74 832,815	31 737,392

PA2- Autres créiteurs divers

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Frais de publication	196,668	300,198
Jeton de présence	12 497,702	12 500,000
Redevances CMF	10 683,180	13 548,228
Honoraires du commissaire aux comptes créiteurs divers	33 929,642	31 793,390
	29 253,003	13 673,295
Total	86 560,195	71 815,111

Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Retenues à la source	25 758,875	12 154,087
TCL	3 494,128	1 519,208
TOTAL	29 253,003	13 673,295

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2017

Montant	141 160 741,178
Nombre de titres	1 355 356
Nombre d'actionnaires	482

Souscriptions réalisées

Montant	47 083 359,032
Nombre de titres émis	451 035
Nombre d'actionnaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant	-69 857 618,478
Nombre de titres rachetés	669 201
Nombre d'actionnaires sortants	33

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	44 340,824
Régularisation des sommes non distribuables	33 751,860
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	64 871,210

Capital au 31/12/2017

Montant	118 529 445,626
Nombre de titres	1 137 190
Nombre d'actionnaires	462

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	5 567 737,196
Régularisation du résultat distribuable de la période	-996 180,424
Résultat distribuable de l'exercice clos	607,132
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-96,139
SOMMES DISTRIBUABLES	4 572 067,765

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	0,000	281 909,391	0,000	315 993,069
Revenus des bons de trésor assimilables	483 973,372	1 850 482,783	420 727,876	1 297 268,012
Revenus des obligations et titres FCC	939 206,663	3 809 125,064	1 019 510,270	4 344 318,271
TOTAL	1 423 180,035	5 941 517,238	1 440 238,146	5 957 579,352

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	29 552,836	107 485,124	34 510,973	64 204,781
Revenus des certificats de dépôt	188 199,357	443 770,302	212 583,467	940 684,577
Revenus des placements à terme	12 970,384	164 970,815	55 630,038	528 033,104
Revenus des prises en pension livrée	56 865,297	146 006,328	15 935,413	22 244,500
Intérêts des comptes de dépôt	126 533,499	354 559,310	38 960,467	227 224,965
TOTAL	414 121,373	1 216 791,879	357 620,358	1 782 391,927

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	218 528,161	880 753,613	245 233,224	995 380,935
Rémunération du dépositaire	3 006,780	11 799,996	2 964,281	11 800,000
TOTAL	221 534,941	892 553,609	248 197,505	1 007 180,935

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	7 360,000	29 200,000	7 360,000	29 280,000
Redevance CMF	37 037,425	149 275,190	41 563,590	168 702,913
Publicité et publication	301,576	1 296,470	501,576	1 400,198
Jetons de présence	3 150,632	12 497,702	2 951,966	12 500,000
TCL	4 752,335	18 127,243	4 545,513	19 754,100
Contribution conjoncturelle	124 827,256	487 583,123	0,000	0,000
Autres	9,344	38,584	20,801	44,821
TOTAL	177 438,568	698 018,312	56 943,446	231 682,032

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action

	31/12/2017	31/12/2016
• Revenus des placements	6,295	5,998
• Charges de gestion des placements	-0,785	-0,780
• -Revenu net des placements	5,510	5,218
• Autres charges d'exploitation	-0,614	-0,180
• -Résultat d'exploitation	4,896	5,038
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,876	-0,856
• Sommes distribuables de la période	4,020	4,182
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,876	0,856
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	-0,158	0,073
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,025	0,126
Résultat net de la période	4,763	5,237

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2017	31/12/2016
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,599%	0,599%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,469%	0,138%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	3,737%	3,868%
• Actif net moyen	148 981 488,356	168 082 642,857

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.